



**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le _____

ARRÊTÉ N° 74 / 2024

Objet : Circulation rue des pins.

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature à préserver la sécurité publique lors d'une fête de quartier,

ARRÊTONS

Article 1: En raison de la fête des voisins, le 31 Mai 2024 de 18h00 à 22h00 la circulation sera interdite sauf riverains dans la rue des pins , entre les numéros 27 et 54. Une signalisation adéquate sera mise en place.

Article 4: La Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté et les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes de loi et règlement en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Labenne.
- Monsieur le Chef de Centre SDIS ZA des 2 Pins 40130 Capbreton.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.
- DUBOURQ Grégoire (gregoire.dubourq@gmail.com)

Fait à Labenne le 10 Mai 2024

Le Maire,

Jean Luc DELPUECH

